

TÉLÉGRAMME DU CEPLIS



Conseil Européen
des Professions Libérales
Coudenberg 70B
1000 Brussels
Tel: +32.2.511.44.39
Fax : +32.2.511 01 24
Email : ceplis@scarlet.be
<http://www.ceplis.org>

Date: 16/04/2013

Pages: 9 pages

N°07/13

- La régulation de la profession des aides-soignants: un caprice ou une nécessité?
- Corruption en Grèce: “les marques de gratitude”
- Les autorités fiscales belges vont enquêter sur les comptes des entrepreneurs libéraux
- Nouvelles de nos membres :
 - Réunion des Guides touristiques européens – FEG (European Federation of Tourist Guide association)
- Prochain événement:
 - The 2013 European Cyber Security Conference: Securing the Internet Economy

La régulation de la profession des aides-soignants: Un caprice ou une nécessité?

Au Royaume-Uni, une enquête menée auprès des aides-soignants montre que la plupart d'entre eux veulent voir la réglementation de leur profession renforcée. Il ressort de ce sondage qu'ils sont 93% à soutenir l'idée d'une inscription à un registre comme condition *sine qua non* à l'exercice de la profession. Cette enquête, commandée par le British Journal of Healthcare Assistants, souligne également que beaucoup d'entre eux sont prêts à payer pour cette inscription.



Une telle évolution signifierait que les aides-soignants devraient être inscrits sur un registre officiel afin de travailler, tout comme les infirmières doivent l'être. La décision a été recommandée en Angleterre par une enquête de l'Hôpital Stafford, mais rejetée par les ministres britanniques au cours du mois de mars.

Ceux-ci estiment que l'enregistrement de milliers d'aides-soignants qui travaillent dans le système national de santé (National Health System) ou le secteur privé et qui effectuent des tâches de base telles que l'alimentation et l'hygiène des patients, serait une opération qui impliquerait trop de bureaucratie.

Les ministres soutiennent également qu'il serait injuste de demander à ce personnel peu payé de financer son système de régulation. Pourtant ce sondage en ligne suggère que l'inquiétude au sujet du financement n'est pas justifiée. En effet, 67% des aides-soignants ont déclaré qu'ils seraient prêts à payer une redevance annuelle pour leur inscription.

Au lieu d'un enregistrement officiel à un registre, le gouvernement britannique a proposé un code de conduite et des normes minimales de formation semblables au régime qui a déjà été mis en place en Ecosse.

Par ailleurs, l'enquête montre que les aides-soignants sont également préoccupés par d'autres sujets comme la pénurie de personnel. L'éditeur du British Journal of Healthcare Assistants, M. Peter Bradley a déclaré: « Le gouvernement refuse d'honorer l'une des principales propositions de l'enquête alors que les aides-soignants veulent cette réglementation et sont prêts à la financer. »



M. Peter Carter, secrétaire général du Royal College of Nursing, qui représente également les aides-soignants, a déclaré: « Il est clair que les aides-soignants prennent eux-mêmes la sécurité des prestations des soins aux patients très au sérieux. »

Mme Gail Adams, de Unison, a déclaré que le sentiment des professionnels sur la question était claire : « une régulation signifierait également que chaque aide-soignant obtiendrait un niveau minimal de formation. »

Toutefois, la porte-parole du Ministère de la santé a déclaré: « La mise en place d'un registre serait un exercice difficile à mettre en place. Nous abordons cette question en nous concentrant sur le droit à la formation, les valeurs, le soutien et le leadership des aides-soignants ainsi que sur la qualité des soins aux patients. »

Quelle est la situation des aides-soignants dans votre pays? Ont-ils leur propre registre, Ordre ou code de conduite? L'envoi de vos commentaires et remarques au Secrétariat du CEPLIS serait grandement apprécié.

Corruption en Grèce: “les marques de gratitude”

En République hellénique, un présent offert pour marquer sa gratitude envers un professionnel qui travaille dans la fonction publique n'est plus considéré comme un pot de vin comme stipule la nouvelle loi sur l'administration publique adoptée le 6 Mars. La loi en question légalise l'offre de cadeaux à des fonctionnaires ou professionnels travaillant, par exemple, pour les hôpitaux publics, comme une expression de reconnaissance. Le gouvernement précise que l'amendement en question ne s'applique pas aux paiements en espèces « en dessous de la table », quels que soient les montants. La modification de la loi a scandalisé l'opinion publique grecque et suscité de vives réactions de l'inspecteur en chef de l'administration publique, M. Leandros Rakintzis.



M. Leandros Rakintzis, inspecteur en chef de l'administration publique

« Je suis absolument opposé à cet amendement », a déclaré M. Rakintzis qui est à la tête de l'organe de surveillance de l'administration de l'Etat depuis neuf ans.

Après le scandale, le ministère de la Justice grec a réagi en précisant que la loi votée début Mars ne légalise pas les pots de vin, les « fakelaki », mais ne couvre que des « cadeaux » tels que les livres ou les stylos.

Rejetant les allégations selon lesquelles la nouvelle législation institutionnalise la corruption, le ministère de la Justice a souligné lundi que «seuls les livres, stylos et autres cadeaux symboliques ont été légalisés comme « des expressions de gratitude » ».

Le paiement de pots de vin en échange de services est courant en Grèce, en particulier pour les permis de conduire, les naissances dans les hôpitaux publics et les demandes de permis de bâtir. Les gynécologues travaillant dans les hôpitaux publics peuvent par exemple s'attendre à recevoir 1000 € à 1300 € des parents pour la naissance d'un enfant.

Ce changement législatif est né d'un amendement à un projet de loi déposé au Parlement en Mars par un député de la Gauche Démocratique, M. Yiannis Panousis. Ce dernier clame qu'il voulait s'assurer que la simple expression de gratitude - les parents d'un nouveau-né qui

donnent des chocolats ou des fleurs à un médecin de l'Etat, par exemple - ne soit pas être considérée comme un pot de vin.

Les fonctionnaires coupables d'avoir accepté un pot de vin peuvent faire l'objet d'un licenciement, surtout en cette période où le gouvernement s'apprête à se séparer de 15.000 fonctionnaires d'ici la fin 2014.



Mr Yiannis Panousis, Gauche Démocratique

M. Panousis aurait cherché à protéger les fonctionnaires qui acceptent de simples marques de gratitude de la perte de leur emploi.

Dans son communiqué, le ministère de la Justice a déclaré que les fonctionnaires qui acceptent les paiements en espèces restent menacés de sanctions sévères, y compris une amende de 50 fois la valeur du pot de vin. Cependant, les condamnations pour corruption sont rares.

Le Bureau exécutif du CEPLIS a fermement condamné cette évolution législative lors de sa réunion du 15 Avril et unit sa voix à celle de la Présidente de l'Ordre hellénique des Médecins, Mme Matina Pagoni, qui déclare: «Nous ne pouvons pas accepter l'existence d'un tel article, parce que nous nous respectons nous-mêmes et nous respectons nos patients. Nous faisons notre travail et nous ne demandons pas de "marques de gratitude" ».

Les autorités fiscales belges vont enquêter sur les comptes des entrepreneurs libéraux

Le ministère belge des Finances (Service Public Fédéral Finances) prévoit d'envoyer des fonctionnaires spécialisés en comptabilité pour contrôler "les sociétés de services", notamment les petites et moyennes entreprises des entrepreneurs et professionnels libéraux.



Le siège du Service Public Fédérale Finances de Belgique - Bruxelles

Le ministère en question souhaite principalement contrôler les holdings, les sociétés de gestion et les petites entreprises de professionnels libéraux. **Parmi les professionnels visés par l'enquête, l'administration des Finances se concentrera sur les gestionnaires de fonds, les comptables et les conseillers fiscaux, les architectes, les géomètres, les avocats, les pharmaciens et les médecins.** La principale tâche des contrôleurs sera l'examen des dépenses de ces sociétés afin de vérifier si tout ou partie de ces dépenses ont été utilisés pour des activités à caractère privé ou non. Ces frais, en réalité privés, peuvent être par exemple des voitures, mais aussi des vêtements, des produits de luxe ou des notes de restaurant. Les autorités fiscales vont également essayer de se concentrer sur les frais fictifs ou exagérés. Le ministère s'assurera que toutes les prestations déclarées ont été effectivement livrées. Dans le cas des sociétés de gestion, on trouve parfois des indemnités pour des services qui n'ont pas été fournis. Ces sociétés peuvent alors déduire plus de dépenses et donc réduire leurs impôts. «Un simple contrat de gestion suffit pas», a déclaré un spécialiste dans le domaine fiscal. Une entreprise doit être en mesure de prouver que ses services ont été effectivement fournis. Les contrôles porteront sur les

années fiscales 2012 et 2011 et concerneront l'impôt sur le revenu, mais également les ventes et les bénéfices. Toutes les enquêtes seront faites en 2013.

Nouvelles de nos Membres

- **Réunion des Guides touristiques européens – FEG (European Federation of Tourist Guide association)**

La Fédération européenne des association de Guides touristiques, membre observateur du CEPLIS, tiendra sa 15ème réunion des Guides touristiques européens du 19 au 25 Novembre 2013. L'événement aura pour thème «Celebrating the Qualified Interpretation of Culture in Europe» et se déroulera à Évora, au Portugal. Si vous souhaitez plus d'informations sur la FEG ou sur cet événement, veuillez contacter Mme Efi Kalamboukidou: efiguide@yahoo.gr

PROCHAIN ÉVÉNEMENT

The 2013 European Cyber Security Conference: Securing the Internet Economy

Quand?	Le 16 mai 2013: 09:00 – 18:00
Qui?	Organisé par le Forum Europe 137 Rue Belliard, 1040 Bruxelles Tel: (+44 0)2920 783 020 Fax: (+44 0)2920 668 992 Email: info@forum-europe.com
Où?	The Renaissance Hotel 19 Rue du Parnasse, 1050 Bruxelles
Quoi?	Intervenants: <ul style="list-style-type: none">• Cecilia Malmström, Commissaire européenne - Affaires intérieures• Troels Oerting, Directeur assistant, Europol & Head – European Cybercrime Centre.• Zoran Stancic, Directeur Général Député (DG CONNECT)• John Suffolk, Responsable Global Security – Huawei.• Udo Helmbrecht, Directeur Executif – ENISA.
Inscription?	Requise : Anne-Lise Simon Email: anne-lise.simon@forum-europe.com Tel: +44 (0) 2920 783 023